

COMMUNE DES MOUTIERS EN RETZ



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2015

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 10
- votants : 14

L'an deux mille quinze, le Quatorze Décembre à Dix-Neuf Heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune des MOUTIERS EN RETZ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BERNIER, Premier Adjoint.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 Décembre 2015.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. BERNIER Patrick (Premier Adjoint), MME BONNET Catherine (Deuxième Adjoint), M. GILLET Patrick (Troisième Adjoint), MME DUPIN Marie (Quatrième Adjoint), M. FERRÉ Christian (Conseiller Municipal Délégué), MMES COEN-UREL Henriette, DÉROBERT Annick, M. JAUNET Jean-Yves, MMES BERNARD LAVERSANNE Aline, HERMANN Thon-La.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : MME BRIAND Pascale, Maire (pouvoir à M. Patrick GILLET), M. PIPAUD Patrice, Conseiller Municipal Délégué (pouvoir à M. Jean-Yves JAUNET), M. GINDRE Paul-Henry (pouvoir à M. Patrick BERNIER), MME GALLIOT Nadège (pouvoir à MME Catherine BONNET).

ÉTAIT ABSENT : M. ALLIOT Bertrand.

Madame Annick DÉROBERT a été élue secrétaire.

---oOo---

Monsieur le Premier Adjoint prie l'Assemblée de bien vouloir excuser l'absence involontaire de Madame le Maire.

I – AFFAIRES FINANCIÈRES BUDGET ANNEXE « SPIC OFFICE DE TOURISME » – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (main levée) :

- W APPROUVE la décision modificative n° 1 présentée afin d'opérer un virement de crédits ayant trait à la billetterie de l'office de tourisme. Il s'agit d'un simple transfert de ligne à ligne, sans augmentation du volume des dépenses.

<p>II – PERSONNEL COMMUNAL CRÉATION D'UN EMPLOI D'AVENIR</p>
--

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (main levée) :

W DÉCIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » aux conditions suivantes :

- 0 Contenu du poste : Animateur au Centre Municipal d'Accueil « Les Farfadets » pour pourvoir au remplacement d'agents en congé de maternité.
- 0 Durée du contrat : 12 mois
- 0 Durée hebdomadaire de travail : 24 h/semaine
- 0 Rémunération brute mensuelle égale au S.M.I.C

Fait aux Moutiers en Retz,
Le 2 Décembre 2015.
Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint

Patrick BERNIER